

# SUD VALIDE LES AVANCÉES DE L'ACCORD SUPERVISION

**Après une longue lutte menée en intersyndicale, pendant une année, contre ce projet néfaste à l'emploi et aux conditions de travail des salariés, après une consultation des salariés concernés et de nos militants, SUD décide de signer l'accord « accompagnement du projet Évolution Domaine Supervision Clients et Salariés Vision 360 ».**

Si nous émettons des réserves sur la durée légale de l'accord concernant le PDE(\*) ( 3 ans) alors que l'accord d'accompagnement n'est que d' 1 an seulement, la signature de **SUD valide plusieurs mesures intéressantes pour les salariés concernés.**

(\*) PDE : Plan de Déplacement Entreprise

## CE QUE NOUS AVONS OBTENU :

- Reconnaissance de la pénibilité pour les salariés ayant une durée du travail de nuit inférieure à 15 ans de manière proportionnelle en arrondissant au chiffre supérieur
- Augmentation salariale individuelle de 1200 € bruts intégrés au SGB pour les évolutions de poste découlant de la mise en œuvre du projet.
- Prime de 300€ à 500 € bruts pour les efforts en matière de formation et d'accompagnement sur la montée en compétences.

**SUD** est conscient que la direction de V360 ne considère pas suffisamment les efforts fait par les salariés pour former les autres services parfois éloignés géographiquement. Au final, vous n'êtes pas obligés d'accepter de former les autres salariés au vu de la valeur dérisoire de cette prime.

- Prise en charge des déplacements pendant une année seulement pour tous les salariés HNO qui vont basculer en HO et qui de fait vont augmenter le nombre et le temps de trajet travail-domicile.
- Prime de 1000€ pour le changement de poste des salariés du GSAT Lille.

### COMPRÉHENSION DE L'ACCORD

Exemple de l'application de l'article 2.3.2 Alimentation du Compte Epargne Temps :

un salarié qui aurait 6 ans et 2 mois d'ancienneté au HNO Lyon bénéficierait de 50 jours (48 + proportions pour les 2 mois de la 7eme année arrondi au jour supérieur)



## SIGNATAIRE DE CET ACCORD, SUD PARTICIPERA AUX RÉUNIONS DE SUIVI ET DÉFENDRA LES CAS INDIVIDUELS.

**Sans signature majoritaire des organisations syndicales, l'entreprise aurait décidé ceci :**

- ♦ Pas de mesure d'accompagnement des départs avant 15 ans de travail de nuit en HNO
- ♦ Augmentation salariale individuelle de 900 € bruts pour les évolutions de poste découlant de la mise en œuvre du projet.
- ♦ Prime allant de 300€ jusqu'à 500 € bruts pour aide à la montée en compétence
- ♦ Prime de sortie du HNO dans le cadre du projet avec 6000 € + 70% de la prime CPEP : voir le protocole d'accord de fin de grève de 2011.
- ♦ Pas de prise en compte du changement de métier pour le GSAT Trans de Lille.

**EMMANUEL FILIOL DE RAIMOND , SYLVIE REMERAND , PIERRE FRANCAVIGLIA , LAURENT BRUHAT**

# L'INTIMIDATION À ORANGE : i NO PASARÁN !

**La direction d'Orange cherche à casser le mouvement de grève des salariés DTSI concernant la restructuration de la Supervision (350 salariés) en envoyant des courriers menaçants et sans fondement !**

## SUD S'INSURGE CONTRE CES PRATIQUES DÉLOYALES !

**SUD** a demandé officiellement à la direction V360 de s'expliquer, dans un mail le vendredi 8 septembre, renouvelé avec escalade auprès de la DTSI le mardi 19 septembre 2023 : « **Quelle procédure de désignation vous a permis d'envoyer des mails, des SMS et des lettres recommandées avec accusé de réception à certains salariés de l'équipe V360/ SUP ?** »

**La direction ne répondant pas, nous avons choisi de vous informer :**

**SUD enverra ce tract à la direction**

**CETTE MÉTHODE  
N'EST AUTRE  
QU'UNE FORME  
D'INTIMIDATION  
DE LA PART DE  
L'EMPLOYEUR  
ORANGE.**

**L'employeur à V360 a cherché à faire pression sur les salariés (fonctionnaires d'Orange) en envoyant des courriers recommandés de ce type :**

*« Par courriel du XX août 2023 à 13h26, votre manager vous a informé de votre désignation afin de réaliser la vacation du dimanche XX août 2023 de 13h à 21h00.*

*Comme cela était précisé dans le courrier qui vous a été remis, cette désignation a été prononcée pour garantir la continuité de services assurés par votre équipe, indispensables en matière de sécurité des personnes et des biens.*

*Nous avons constaté que vous étiez absent à la prise de vacation à 13h00. Vous n'avez par ailleurs pas répondu aux sollicitations ultérieures de votre hiérarchie, notamment au SMS envoyé à 13h32 par votre manager et à son appel téléphonique.*

*Nous vous rappelons le caractère impératif d'une telle désignation : si votre attitude devait se reproduire, comme nous l'avons indiqué dans le courrier du 20 août dernier, nous serions contraints de mettre en œuvre une procédure disciplinaire à votre encontre.*

*Comptant sur votre professionnalisme,*

*Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées »*

*Courriel signé par la DRH V360*



**SUD rappelle que l'entreprise Orange n'a plus la responsabilité du service universel depuis 2020.**

**SUD a déposé plus de 50 préavis de grève à Orange cette année et ne compte pas en rester là si les salariés ont des demandes légitimes !**

**SUD demande aux salariés d'Orange de contacter les militants SUD s'ils reçoivent ce genre de courrier d'intimidation « en lettre recommandée avec accusé de réception » !**

**SUD étudie la faisabilité d'une action en justice concernant les « salariés intimidés stressés » à qui la direction n'a présenté aucune excuse à ce jour.**



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges

